

Synthèse du cours avec exposition:
«Gestion de l'amiante dans les bâtiments».

26 mai 2011, Centre Patronal, Paudex (VD)

Organisateur: sanu, formation pour le développement durable
Patronages: uspi Vaud, sia form, sia Vaud, asca, svu-asep, eco-bau,
canton de Vaud, Dpt des infrastructures.

- ▶ **Laure Thorens**
assistante de projets, sanu



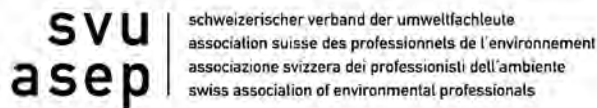
- ▶ **Enrico Bellini, responsable**
du domaine processus intégral
de construction, sanu



- ▶ **Pour plus d'information sur sanu et nos offres:**
tables de documentation à disposition avec panel
et prospectus! www.sanu.ch



schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects

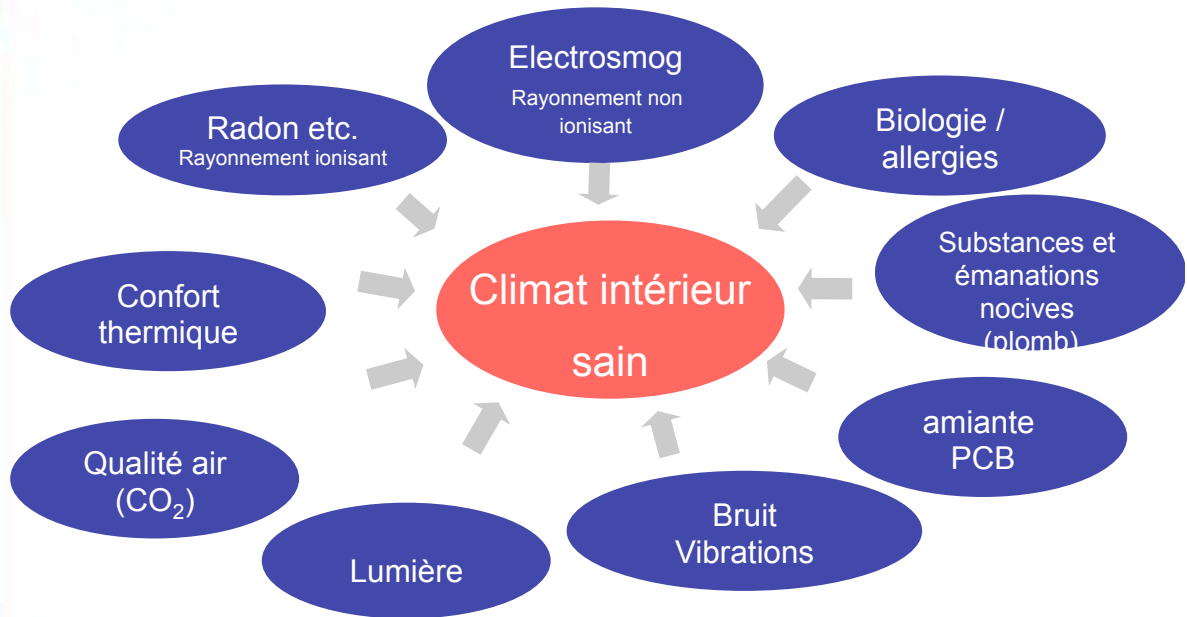


Bureau d'expertise
FJ Consulting

Amiante
Incendie
Dégât d'eau
Thermographie

Institut universitaire romand de Santé au Travail
Institut für Arbeit und Gesundheit
Institute for Work and Health
Rue du Bugnon 21, CH-1011 Lausanne, Suisse/Switzerland
Tél. +41 021 314 74 21 | Fax +41 021 314 74 20 | www.i-s-t.ch





Effet visé: les professionnels de l'immobilier sont outillés pour mettre en place un concept de gestion de l'amiante dans leur parc immobilier.

Partie I: le minimum à savoir afin de mieux gérer le risque amiante et opter pour la bonne démarche de diagnostic.

Partie II: comment organiser un chantier de désamiantage et distinguer entre les différents types de diagnostic et leur utilité.

OBJECTIFS: les participants...

1. identifient les risques sur la santé de l'amiante: V. Perret.
2. Peuvent mieux gérer le risque amiante lors de l'achat et la vente de biens immobiliers: P. Lamy.
3. Distinguent les méthodes et les démarches de diagnostics possibles, depuis la radiographie grossière d'un parc immobilier jusqu'au diagnostic avant travaux: Y. Golay, O. Pittet, O. Rau et Jean-Louis Genre.

Enjeux de santé publique (V. Perret):

- Amiante: essentiellement un problème d'inhalation; «c'est une fibre, pas un virus»;
- Amiante est un minéral, qui se désagrège et « se pèle comme une banane».
- Différents types d'amiante avec degré de dangerosité différents;
- Maladies de l'amiante: prévalence de plaques pleurales auprès de la population (non-malignes).
- Valeurs limites d'exposition fixée en regard des connaissances médicales et toxicologiques actuelle, ce qui signifie qu'elles peuvent encore varier!
- 150 à 200 décès par année en Suisse (sous-estimation, car uniquement sur la base de cas annoncés).

- L'impact sur la valeur vénale d'un bien bâtiment peut se calculer directement avec les coûts de la dépollution (désamiantage). Des exemples de dépréciation de biens variant de 4% à 8% ont été montrés.
- Un diagnostic amiante peut être livré comme «avis avant acquisition». Cette expertise permet d'éclairer et de sécuriser les décisions d'achats d'immeubles.
- Ceci concerne aussi bien les investisseurs professionnels que les particuliers, notamment lors de successions.

Etapes et éléments clés d'une bonne gestion du risque amiante (à l'exemple des Retraites Populaires):

- Inventorier, planifier, gérer des situations de crise, et communiquer.
- Ne pas considérer l'amiante comme une fatalité, mais comme une opportunité. En faisant un diagnostic de bâtiments, profitez pour faire un check de l'état énergétique et de la sécurité en même temps!
- Disposer d'une banque de données de tous les bâtiments (avec plans et photos), afin de s'assurer de la traçabilité des expertises et mettre à jour au fur et à mesure des travaux.

Identification et types de diagnostics:

- Radiographie grossière (modèle USPI Vaud), screening grossier permettant une analyse de risque.
- Diagnostic à utilisation à normale (non destructif)
- Diagnostic avant travaux (destructif). Un cahier des charges détaillé a été édité par l'ASCA, l'Association Suisse des Consultants Amiante. <http://www.asca-vabs.ch>
- Ce cahier des charges définit la méthodologie de diagnostic, de prise d'échantillons et le contenu d'un rapport, ceci dans un but de garantir une qualité pour le commanditaire et une certaine unité de doctrine.

Questions et enjeux soulevés:

- Quelles sont mes responsabilités dans l'élimination des matériaux à risques, en particulier pour l'amiante?
- Y a-t-il obligation d'assainir ou pas en Suisse?

- Depuis 1^{er} mars 1989, interdiction d'utilisation de l'amiante en Suisse (Annexe 1.6 ORRChim)
- Paradoxe suisse: elle n'est assortie d'aucune obligation générale d'éliminer l'amiante dans les bâtiments;
- Le Tribunal fédéral a jugé, dans un arrêt récent, que les bâtiments qui contiennent de l'amiante ne sauraient être considérés comme des sites pollués au sens de Osites
- Il n'existe pas non plus de valeur fédérale contraignante indiquant la charge acceptable de fibres d'amiante dans les habitations. L'OFSP recommande une charge aussi faible que possible, le Forum amiante parle de 1000 fibres respirable par m3.

- A l'exception de Genève et Vaud, le système se fonde principalement sur des mesures volontaires prises par la Confédération et les Cantons pour les bâtiments publics et les mécanismes de responsabilité civile.
- Législation sur la protection des travailleurs qui offre une protection aux ouvriers exposés à des produits contenant de l'amiante: OPA.

- ▶▶ En tant que PROPRIETAIRE?
Lien de causalité, selon liens contractuelles. Devoir d'information et répond des dommages de ces bâtiments. Code des obligations, Art. 58. Mais aussi obligations selon la LPE!
- ▶▶ En tant que BUREAU d'ETUDES (planificateur, architecte)?:
selon relations contractuelles (CO) et normes sia, principes de précaution et respect des règles de l'art.
- ▶▶ En tant qu' ENTREPRENEUR: OPA, OTConst, Règles de l'art:
Directive CFST 6503. Responsabilité engagée si prise de risque en connaissance de cause (OTConst). Devoir de protection des travailleurs (OPA).

KBOB

Koordination der Bau- und Liegenschaftsorgane des Bundes
Coordination des services fédéraux de la construction et de l'immobilier

**e c o -
b a u**

Nachhaltigkeit im Öffentlichen Bau
Durabilité et constructions publiques

IPB

Interessengemeinschaft privater professioneller Bauherren
Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés

EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG • RECOMMANDATION • EMPFEHLUNG
NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE • NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE • NACHHALTIGES BAUEN • CONSTRUCTION DURABLE

Nachhaltiges Bauen in Planer- und Werkverträgen
*La construction durable dans les contrats d'études
et les contrats de réalisation*

2008/1

Wussten Sie ...

... dass nachhaltiges Bauen eine gemeinsame Aufgabe von Nutzenden, Bauherrschaft, Planenden und Unternehmungen ist?

Saviez-vous que...

... la construction durable est une tâche commune à l'utilisateur, au maître d'ouvrage, au bureau d'études et à l'entreprise de construction?

Empfehlung
(regelt das Vorgehen)



d, f

Bedingungen Planungsleistungen



nur Punkt 10 veränderbar

d, f, i

Bedingungen Werkleistungen



nur Punkt 5 veränderbar

d, f, i

> www.kbob.ch > Publications > Empfehlungen sur la construction durable

1. Santé

⁴Lors de la rénovation, l'assainissement ou la déconstruction d'un bâtiment, une investigation doit être réalisée par un spécialiste durant la phase d'études afin de détecter d'éventuels polluants (amiante, PCB, HAP, etc.). Le cas échéant, on fera établir un plan d'assainissement et d'élimination des déchets.

8. Chantier

⁵Si on découvre au cours des travaux des matériaux pollués, contenant par exemple de l'amiante, ou des joints d'étanchéités présentant des PCB, le bureau d'études est tenu d'en informer immédiatement le maître d'ouvrage et interdira à l'entreprise d'y toucher. La même règle s'appliquera aux matériaux d'excavation susceptibles d'être contaminés.

2. Chantier, déconstruction

⁵Si l'entreprise trouve, au cours de la déconstruction d'un ouvrage, des matériaux susceptibles de contenir des polluants (amiante, PCB ou HAP, etc.), elle ordonnera immédiatement l'arrêt des travaux et en informera la direction des travaux.

⁷Si par négligence, l'entreprise provoque une contamination du chantier parce qu'elle n'a pas respecté les règles de l'art lors du démontage ou du montage d'installations, elle assumera les frais des travaux d'assainissement, y compris les frais consécutifs.

OBJECTIFS: les participants...

1. Mesurent l'ampleur des mesures à prendre en fonction du type de chantier de désamiantage.
2. Atelier I: clarifient les rôles et les étapes de l'organisation d'un chantier de désamiantage.
3. Atelier II: disposent des arguments et des aides pour choisir entre une approche «Diagnostic total», «partiel», ou au «cas par cas».

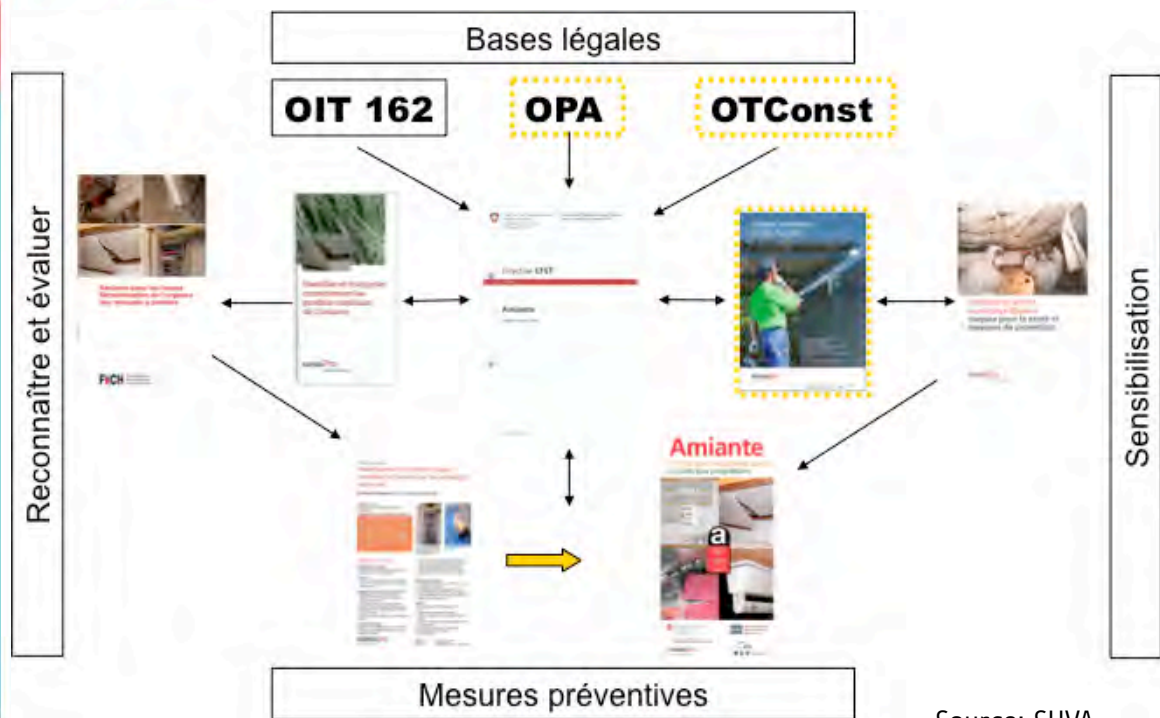
- ▶
- ▶ Bases pour l'organisation et la direction de travaux de désamiantage: F. Porret.
- ▶ Atelier 1: Organisation et direction de travaux de désamiantage. Installations techniques et matériel nécessaire à la pose d'un confinement. Animation: Jean-Luc Thibaud, Jean-Marc Fragnière et Philippe Barraud de Batiscan SA.
- ▶ Atelier 2: Diagnostic de matériaux et évaluation des risques. Même salle. Urgence d'assainissement, appels d'offres, risques. Animation: François Porret et Eric Dubouloz de Ecoservices SA.
- ▶
- ▶ Discussion finale et clôture du cours.

Type de matériau	Méthode de dépose	Type d'entreprise	Procédures
FA	Sans objet	Désamianteur	CFST 6503 chap 7
FA < 0.5 m2	Dépose soignée	Désamianteur	CFST 6503 chap 7 allégé
NFA	Destruction	Désamianteur	CFST 6503 chap 7
NFA	Dépose soignée	Ets avec personnel sensibilisé	CFST 6503 chap 8

FA : faiblement aggloméré (libération de fibres lors de chocs, vibrations, courants d'air)

NFA : fortement aggloméré

Source: Ecoservices SA.



- Assainissement dans un bâtiment en site occupé (CPNV): démarrage sans suivi de chantier, directeur travaux de désamiantage arrivé en cours de route->phase de préparation primordiale!
- Planification des travaux fondamentale: quand faire les travaux? Eté ou quand? Pic sur les délais de résiliation.
- Contrôle de qualité de l'entreprise de désamiantage (combinaison, protection des travailleurs, ...).
- Communication aux utilisateurs du bâtiment très importante (résultats analyses VDI, qualité de l'air).
- Question de l'élimination des déchets: cas particuliers (fenêtres avec joints qui contiennent de l'amiante, ...).

- Obligation de diagnostic, oui, mais lequel?
- Diagnostic avant travaux: protection des travailleurs et évaluation détaillées des coûts.
- Diagnostic à utilisation normale: Evaluation des risques pour les usagers en utilisation normale du bâtiment.
- Screening: Permet de dresser un rapide bilan des MSCA, Coût le plus faible (pas d'analyse), Document très général.
- Diagnostic méthode HUG: «diagnostic avant travaux partiel»: diagnostic partiel sur une partie de bâtiment, avec banque de données de tous les locaux diagnostiqués.

- Obligation de diagnostic, oui, mais lequel? Faire le bon choix en fonction de la stratégie de gestion du risque.
- Responsabilité partagée entre propriétaire, bureau mandataire, diagnostiqueur, spécialiste du désamiantage.
- Coûts et principe de proportionnalité à tenir compte.
- Principaux problèmes et prochains défis: comment gérer ce risque durant la phase d'exploitation d'un bâtiment (amiante dormante pas dangereuse tant qu'on intervient pas sur les matériaux).
- Formation et responsabilisation des responsables communaux des constructions!

**Merci pour votre participation...
et
plein succès dans la gestion de l'amiante
dans votre parc immobilier!**